

Service CNI/Passeports «etatcivil@saintioseph.re»

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ SÉCURISÉE-LISTE DES PIÈCES A FOURNIR ET FORMALITÉ

RÉCEPTION DU PUBLIC <u>du lundi au vendredi de</u>
7h30 à 15h00 (non stop)

ATTENTION Distribution de tickets le mercredi
à partir de 13 heures (10 personnes
maximum)

<u>Le samedi sur rendez-vous UNIQUEMENT de 8h00 à 11h30</u>

MAJEUR : Présence obligatoire de l'intéressé(e) pour la demande -SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI+jugement + justificatif domicile)-

1°) 1ère demande

- ♦ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, sans lunettes, semblables (faites chez un photographe), pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ♦ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom de l'intéressé (e) (ex. facture, eau, téléphone, avis d'imposition...)
- ♦ si pas de justificatif au nom du demandeur, fournir 1 justificatif au nom de l'hébergeant + une attestation d'hébergement sur l'honneur + CNI de l'hébergeant

2°) Renouvellement:

- ♦ Fournir la Carte Nationale d'Idendité initiale
- ♦ Être en mesure d'indiquer sa filiation (état civil + date et lieu de naissance des parents), si NON fournir 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
 - ♦ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décolleté
 - ♦ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom du représentant légal (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)

3°) renouvellement pour perte:

- ♦ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ♦ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décollet
- ♦ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom des parents (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)
- ♦ déclaration de perte (voir en mairie) ou de vol
- **◆** *En cas de* **NON PRÉSENTATION de la CNI ou détérioration importante, fournir un timbre de 25 € (Trésor Public, Socosud, Las Vegas -bureau de tabac en face du marché forain)**

MINEURS : Présence obligatoire de l'enfant : SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale

1)° <u>1ère demande</u>

- ♦ 1 extrait d'acte de naissance complet datant de moins de TROIS mois
- ◆ 2 photos d'identité récentes, semblables, faites chez un photographe, pas de vêtement blanc, ni de décolleté
- ♦ L'original d'un justificatif d'adresse récent (moins de 3 mois) au nom des parents (Ex : facture eau, téléphone, avis imposition ...)
- ♦ <u>Livret de famille</u>
 - si divorce, parent investi de l'autorité parentale + jugement de divorce
 - si garde alternée, CNI + justificatif de domicile ET PRESENCE OBLIGATOIRE DES DEUX PARENTS
- <u>si parents non mariés</u>, seul le parent investi de l'autorité parentale peut faire la demande, le justificatif de domicile doit être au nom du parent accompagnateur
- ◆ Présentation pour le représentant légal d'un document officiel comportant une photo et l'identité (CNI, passeport, permis de conduire...)
- **2°)** Renouvellement: Présence obligatoire de l'enfant: SI TUTELLE, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale
 - ◆ Fournir les mêmes pièces que pour une première demande ET EN PLUS la Carte Nationale d'Idendité
- <u>3°) Renouvellement pour perte : Présence obligatoire de l'enfant : SI TUTELLE</u>, présence obligatoire du tuteur (CNI + jugement + justificatif domicile) + **présence obligatoire du parent investi de l'autorité parentale**
- ♦ Fournir les mêmes pièces que pour une première demande + déclaration de perte (voir en mairie) + un timbre de 25 € (Trésor Public, Socosud, Las Vegas -bureau de tabac en face du marché forain)-